

Commission UIP des Affaires
des Nations Unies
Point 2

UNC/2012/2-R.1
4 octobre 2012

TABLE RONDE SUR LE MULTILATÉRALISME ET LE RÔLE DE LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

(Lundi 22 octobre 2012, 14 h.30 – 17 h.00)

La diplomatie parlementaire est un élément essentiel du multilatéralisme et de la coopération internationale. Le dialogue et la coopération entre parlementaires de différents pays servent à renforcer la compréhension mutuelle et la confiance, et à mobiliser un soutien politique en faveur d'actions internationales sur un large éventail d'enjeux. Alors que se tiennent des discussions sur la paix et la sécurité, diverses assemblées parlementaires, notamment régionales, prennent de nouvelles initiatives d'action parlementaire et définissent les modalités d'une action commune.

L'importance de la diplomatie parlementaire pour la promotion de la paix mondiale est indéniable. De plus en plus, l'ONU se tourne vers les parlements nationaux et les organisations régionales pour en rallier le soutien aux processus liés à la réconciliation nationale, à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits. La résolution 65/123 de l'Assemblée générale invite la Commission de consolidation de la paix à continuer d'œuvrer étroitement avec l'Union interparlementaire à encourager les parlements des pays dont la Commission examine le cas à promouvoir la gouvernance démocratique et le dialogue et la réconciliation au niveau national.

En outre, la résolution 65/283, résolution phare de l'Assemblée générale sur le renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits, devrait servir de catalyseur au renforcement de la contribution des assemblées parlementaires à la sécurité internationale. Cette résolution souligne l'importance des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, et entre elles, et encourage les États membres à recourir, le cas échéant, aux capacités de médiation de ces organisations. Dans nombre de cas, les tensions et les désaccords qui pourraient dégénérer en véritables conflits font déjà l'objet de débats aux assemblées parlementaires, et certaines d'entre elles ont élaboré des mécanismes spécifiques pour permettre à leurs membres de prendre part à la prévention et à la médiation des conflits.

Alors que le nombre d'organisations parlementaires, notamment régionales, ainsi que la quantité des questions traitées et le niveau de participation des parlementaires ne cessent d'augmenter, le potentiel que recèlent les assemblées parlementaires pour promouvoir la sécurité régionale et la paix dans le monde reste largement inexploité. Ainsi, l'UIP et diverses assemblées régionales dialoguent actuellement de manière régulière. Cependant, ce dialogue intervient davantage dans le cadre des réunions internationales, et moins au niveau opérationnel. Parallèlement, les assemblées se distinguent considérablement les unes des autres en termes de mandat et de capacités, ainsi que par leur degré d'institutionnalisation.

A cette table ronde sur le multilatéralisme, on se propose d'examiner les atouts et les inconvénients des dispositifs actuels, les principaux défis liés au large éventail de rôles et de responsabilités attribués aux diverses assemblées régionales, les solutions de nature à renforcer la coopération et le dialogue, ainsi que l'évolution du rôle de la diplomatie parlementaire dans un monde de plus en plus marqué par la mondialisation et l'interdépendance.

A terme, si elles faisaient preuve d'une plus grande cohérence et si elles adoptaient une stratégie mieux ciblée, les assemblées parlementaires pourraient devenir un maillon essentiel des initiatives internationales visant à faire face aux défis auxquels nous sommes tous confrontés au niveau mondial.

Ce thème sera abordé dans cette table ronde rassemblant des représentants des organisations parlementaires régionales et sous-régionales. Ils échangeront des idées et compareront leurs expériences dans les domaines de la réconciliation nationale, de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. Les participants étudieront les moyens de mettre en place une médiation parlementaire pour régler les différends de manière pacifique. La réunion sera ouverte aux autres délégués souhaitant suivre cette séance. Les principales idées et recommandations issues de cette table ronde serviront de base à une contribution parlementaire aux efforts qu'engage actuellement l'ONU pour élaborer des orientations en matière de médiation politique à l'appui de la paix et de la sécurité internationales.

Les organisations participant à cette table ronde sont les suivantes :

- Assemblée législative est-africaine
- Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- Assemblée parlementaire de la francophonie
- Assemblée parlementaire de la Méditerranée
- Assemblée parlementaire de l'OSCE
- Association parlementaire du Commonwealth
- Confédération parlementaire des Amériques
- Parlement latino-américain
- Parlement panafricain
- Parlement arabe transitoire
- Parliamentarians for Global Action
- Union parlementaire des Etats membres de l'OCI (UPCI)

Observations lumineuses :

- M. Mélégué Traoré, Président de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies

Modérateur :

- M. Nigel Evans, Vice-Président du Parlement (Royaume-Uni)